

Course de Côte régionale de SANCERRE

Samedi et Dimanche 1° et 2 juin 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE organise le 1° et 2 juin 2019 avec le concours de L'ÉCURIE JACQUES CŒUR une compétition automobile régionale de Course de Côte dénommée :

46° Course de Côte régionale de SANCERRE

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne avec un coef .1 et le Championnat de la Montagne de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Centre-Val de Loire sous le numéro R 010/2019 en date du 07/03/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 186 en date du 07/03/2019

Organisateur technique : Ecurie Jacques Cœur - chez Mme RAUDET Lucette - 5 route de Jou - 18110 VASSELAY

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1° des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOANOVITS Henri	Licence n° 9113/1505
Commissaires Sportifs	Mme HERHEL Christelle	Licence n°15545/1503
	Mme AUBRUN SASSIER	Licence n° 4271 /1505
Directeur de Course	M. JUGNIOT Joël	Licence n° 6813/0419
Adjoints à la Direction de Course	M. DORADOUX Joël	Licence n° 1383/1117
	M. TISSIER Jean Charles	Licence n°11274/1503
Commissaires Techniques Responsable	M. HERHEL Olivier	Licence n°15550/1503
	M. DESBAIT Patrick	Licence n° 9740/1503
	M. ESTIENNE Philippe	Licence n° 53811/1502
	M. TOURLOURAT Michel	Licence n° 8826/1504
Chargé de la mise en place des moyens	M. LASNE Sébastien	Licence n° 42794/1503
Chargé des relations avec les concurrents	M. DUMAS Jean Claude	Licence n° 19186/1503
Chargé des Commissaires de route	Mme DUMAS Françoise	Licence n°155034/1503
Chronométrateurs	M. RATERON Christian	Licence n° 9095/1505
	M. CHOLLET Alain	Licence n° 9111/1505
Médecin : Dr ROEESLER Jean Georges		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 28 mai 2019 à minuit.**

Publication de la liste des engagés **jeudi 30 mai à minuit.**

Vérifications administratives le **1° juin de 12h30 à 19h** et le **2 juin de 7h à 7h30 Parking concurrents**

Vérifications techniques le **1° juin de 13h à 19h,** et le **2 juin de 7h à 7h50 Parking concurrents**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **le dimanche 2 juin à 8H45**

Briefing des commissaires : **le dimanche 2 juin à 7h15 parc des concurrents**

Essais non chronométrés : **le samedi 1° juin de 15h30 à 18h30** et **le dimanche 2 juin de 8h à 9h** (réservé aux non présents lors des essais du samedi 1°)

Essais chronométrés : **le dimanche 2 juin à 9h30.**

Briefing des pilotes : **le dimanche 2 juin à 9h10** à l'entrée du Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : **le 2 juin à 10h30**

Course

- 1^{ère} montée : le dimanche 2 juin à partir de 10h45
- 2^{ème} montée : le dimanche 2 juin à partir de 13h45
- 3^{ème} montée : le dimanche 2 juin à partir de 15h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le : **dimanche 2 juin 1h après l'affichage du classement final.**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès lors de la **Remise des Prix, sur place le Dimanche 2 juin**

Les pilotes non présents, sauf autorisation des organisateurs, perdent leurs prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : **1° Réunion : le samedi 1° juin à 18h30.**

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le : **1° juin de 12h30 à 19h** et le **2 juin de 7h à 7h30.**

Vérifications techniques le : **1° juin de 13h à 19h,** et le **2 juin de 7h à 7h50.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : « DEPANN AUTO 3000 »

Route de Donzy à POUIGNY (58200) - Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 2 juin à 7h50

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est prévue le samedi 1^{er} juin à 18h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Epreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.R.M. 2019. Ces concurrents devront être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Sport automobile - Ils devront se présenter le samedi - Prix 59€. payable par CH. au nom de l' A.S.A.Centre

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte 2019.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ECURIE JACQUES CŒUR, chez Mme RAUDET Lucette
5 route de Jou –18110 VASSELAY – tél. 02 48 24 24 94**

jusqu'au mardi 28 mai 2019 à minuit.

Les droits d'engagement sont réduits à 165 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Pour un paiement en espèces sur place : joindre CH. caution à l'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE : voir tableau de sécurité – règlement standard 2019

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2019

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de SANCERRE a le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/sancerre et Sancerre.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard. Soit

Groupes : FC – F2000 – N/FN/SP – A/FA – GT - GTTS – CM/CNF/CN – D/E

Départ : sur la RD 920 à Ménétréol S/Sancerre, 150m après le cimetière

Arrivée : 150 m après l'épingle dite : du rocher

Pente moyenne 2,8

Longueur du parcours 1760 m

Modalités de retour au départ sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : Ménétréol s/Sancerre – file sur la droite de la RD 920 dans Ménétréol

Parc d'arrivée : sur le VC N° 202 à droite après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoignent le départ en convoi et font demi-tour par la rue Quintaine de Ménétréol

6.3P. FILE DE DEPART : Ménétréol s/sancerre – RD 920 – file sur la droite -

6.4P. SIGNALISATION : Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT : accessible à partir du vendredi 31 mai 2019

Sur la route dite : le Haut du Creux à Sancerre et dans le parking du «Feeling »

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le Parc Concurrents.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : local technique mairie de Sancerre
- pendant les essais et la course : au départ à Ménétréol, et local administratif à Sancerre
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée le Haut du Creux à Sancerre.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra dans le Parc Concurrent (barnum administratif)

Téléphone permanence n° 06 23 65 35 29 et le 06 37 64 08 25

Centre de secours le plus proche : hôpital Jacques Cœur à BOURGES – TEL. 02 48 48 48 48.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Sancerre le dimanche 2 juin à 9h10, parc des concurrents

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE : Voir règlement standard des courses de côte. Départ aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n’est pas autorisé

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera conforme au règlement standard Course de Côte régionale 2019

Classements : Général, Féminin et pour chaque Groupe et Classe de l’Art. 4 du règlement standard

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix et coupes aura lieu sur place le 2 juin, 1h après l’affichage du classement final.

Les pilotes classés non présents sauf accord de l’organisateur, perdront le bénéfice de leurs prix

Des Coupes récompenseront les vainqueurs : scratch, groupes, classes, dames, et des commissaires.

Prix attribués au scratch et classes non cumulables –

<u>Prix au Classement Général</u>	1° 230€	2° 210€	3° 200€	
<u>Prix au Classement par Classe</u>				
<i>A partir de 7 partants</i>	1° 165€	2° 100€	3° 60€	
<i>Pour 6 partants</i>	1° 165€	2° 80€		
<i>A partir de 4 partants</i>	1° 165€			
<i>Pour 1 à 3 partants</i>	1° 80€			
<u>Prix au Classement Dames pour 3 partantes</u>	1° 165€			

Partants : les pilotes de la liste des "autorisés à prendre part aux essais " et non la liste des engagés
Chaque pilote présent à la Remise des Prix sera récompensé

